



Indivision / avance sur hoirie

Par **bonbon**, le **18/07/2008** à **16:25**

Bonjour,

Après le décès de mon père en 2000, ma mère a hérité en indivision avec moi et mon frère d'un appartement, d'une maison de campagne et d'une maison de ville qu'elle occupe actuellement avec son ami. Je souhaite récupérer la maison de campagne. Au départ il s'agissait de faire une donation mais cela n'a pas été possible. J'ai entendu parler de l'avance sur hoirie mais je ne comprends pas bien les termes, est ce que vous pourriez m'expliquer simplement en quoi cela consiste, les démarches à effectuer ? et aussi est ce que mon frère peut-il s'y opposer ?

(Apparemment ma mère possède les 2/3 des biens et nous 1/3 chacun avec mon frère)

Je vous remercie par avance pour vos conseils

Cordialement